



REVALORISATION DU SMIC ET DES PIEDS DE GRILLE

Les élèves et gardiens de la paix stagiaires concernés,
les policiers adjoints aussi !

Au 1er Octobre, un dispositif a entraîné une hausse de rémunération de certains agents :

L'indice minimum de traitement dans la fonction publique a été relevé à due concurrence du SMIC. L'indice majoré 340, correspondant à l'indice brut 367, remplace ainsi l'indice majoré 309.

GRADE	ECHELON	Traitement brut indiciaire mensuel avant le 1er Octobre 2021	Traitement brut indiciaire mensuel à compter du 1er Octobre 2021	Gain mensuel net
CEA	Stagiaire	1 485 €	1 593 €	108 €
	Elève	1 485 €	1 593 €	108 €
GRADE	ECHELON	Traitement net indiciaire mensuel avant le 1er Octobre 2021	Traitement net indiciaire mensuel à compter du 1er Octobre 2021	Gain mensuel net
PA	IDF	1 402 €	1 430 €	28 €
	Hors-IDF	1 304 €	1 332 €	28 €

Dans les services de la police nationale, plus de 20 000 agents bénéficient de ces revalorisations **à compter du 1er octobre 2021.**

Contactez vos délégués UNSA Police pour plus d'informations !



WWW.UNSA-POLICE.FR